

Objet: RE: AENV - Ferme aquaponique EAUZONS - Demande d'avis à un organisme (ref ARS: D64-A-22-09-14352)

**Objet : AENV - Ferme aquaponique EAUZONS - Demande d'avis à un organisme (ref ARS: D64-A-22-09-14352)**

Par courriel en date du 05 septembre 2022, vous m'avez communiqué, pour avis, le dossier relatif à la demande visée en objet, déposée par EAUZONS!.

Compte tenu de l'absence d'enjeux sanitaires associés à ce projet, je n'ai pas de remarque à formuler.

En conséquence, je donne un avis favorable à ce dossier au regard de l'analyse des risques sanitaires relevant de la délégation départementale des Pyrénées Atlantiques de l'agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine.

Cordialement

**Nelly LASSU**

Technicienne sanitaire et de sécurité sanitaire  
Pôle Santé Publique et Santé Environnementale

Délégation départementale des Pyrénées-Atlantiques  
Cité administrative – Boulevard Tourasse – CS 11604 – 64016 PAU Cedex

05 59 14 51 47

Courriel : [nelly.lassu@ars.sante.fr](mailto:nelly.lassu@ars.sante.fr)

[www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr](http://www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr)



**De :** [robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr](mailto:robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr) [<mailto:robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr>]

**Envoyé :** lundi 5 septembre 2022 14:44

**À :** ARS-DD64-SANTE-ENVIRONNEMENT

**Objet :** AENV - Ferme aquaponique EAUZONS - Demande d'avis à un organisme



Ceci est une correspondance générée par l'administration en charge du dossier visé en objet, via l'application Guichet Unique Numérique.

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale dont les données de référence sont précisées en partie 2, vous êtes invités, conformément aux articles R.181-18 à R.181.33-1 du code de l'environnement, à déposer un avis.

Vous devez transmettre la réponse au plus tard à la date d'échéance indiquée en partie 3. Les modalités de dépôt de la réponse y sont également précisées.

Vous serez informés des suspensions et réactivation des délais de la phase d'examen, ainsi que de l'actualisation de l'échéance de réponse.

**Partie 1 : administration en charge du dossier**

Administration en charge du dossier : DDPP 64 - SPAE 64 -

Agent : Aucun agent renseigné

Courriel de contact : [ddpp-spae@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:ddpp-spae@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

## **Partie 2 : données de référence de l'AIOT et du dossier concerné**

EAUZONS!

Rue Saint-Exupéry

Terrain Rousille

64230 Lescar

Le numéro de l'accusé réception du dossier déposé sur Service-public est : B-220805-115325-784-017

La date de l'accusé de réception du dossier déposé est : 05/08/2022

Le numéro d'AIOT est : 0100004857

## **Partie 3 : pour le bon déroulement de la procédure, vous êtes invités à prendre connaissance des informations complémentaires suivantes**

**Cette correspondance appelle une réponse.**

**Cette réponse doit impérativement être déposée en cliquant sur ce [lien](#)**

*(Le document téléversé ne doit pas dépasser 1020 Mo et doit être au format PDF ou ZIP)*

Une échéance de réponse est fixée au : 20/10/2022

## **Partie 4 : documents téléchargeables**

Veillez consulter les pièces jointes en cliquant sur ce [lien](#)

Bien cordialement,

*Pour tout renseignement relatif à cette correspondance ou à l'instruction de votre dossier, ne répondez pas à ce mail, mais écrivez à : [ddpp-spae@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:ddpp-spae@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)*